

## Tous les cris, les SOS ! Le sort des AS contractuels au SPIP 35

Au Centre Pénitentiaire de Rennes Vezin, établissement recevant plus de 800 détenus, nous avons le plaisir de travailler avec un assistant social contractuel qui ne démérite pas face à une charge de travail démesurée.

Reconnaissance de ses qualités professionnelles, il s'est vu charger ses dernières semaines de nouvelles missions qui nécessiteraient un investissement sur le long terme.

Fort de ce constat, l'intéressé mais également l'équipe entière était plus que confiante quant au renouvellement de son contrat et à la durée de ce dernier.

Vous pouvez donc imaginer notre surprise et notre déception lorsque l'intéressé s'est vu notifier un simple renouvellement de contrat d'un mois par mail, lui permettant ainsi une projection jusqu'au ... 31/08/2023.

Au-delà de cette situation individuelle et de la transmission plus que brutale de cette information à l'intéressé, ce renouvellement repose à nouveau la question du traitement des contractuels par notre administration et des choix stratégiques de la Direction Interrégionale en la matière.

Il est demandé aux contractuels de tous les corps de métiers (AS, Agent administratif, CPIP, DPIP) une adaptabilité particulière, l'intégration d'usages, de fonctionnement et de textes de référence qui sont propres à notre administration.

Il leur est demandé un investissement égal à celui de tout personnel fonctionnaire en ayant pour seul remerciement des renouvellements de contrats plus qu'incertains empêchant toute projection stable dans leur vie privée.

Par ailleurs, si la CGT IP défend avant tout que les services soient pourvus en poste de titulaires, il n'empêche que nous ne pouvons que constater que les postes d'Assistants sociaux dans notre administration sont loin d'être tous pourvus.

Aussi, il semble important que l'Administration Pénitentiaire s'interroge sur ce manque d'attractivité et puisse envisager tous les moyens possibles pour résoudre ces difficultés.

Il est possible d'interroger notamment l'absence de concours AS ouverts depuis 2021, l'absence de prise en compte des situations individuelles pouvant parfois donner lieu à titularisation...

La CGT IP dénonce donc une nouvelle fois le sort réservé aux contractuels dans l'Administration Pénitentiaire et cette maltraitance institutionnelle les maintenant toujours dans plus de précarité.

**Nous appelons l'Administration à envisager un traitement digne de ces agents !**